

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Gestion-chaotique-a-la-centrale-nucleaire-de>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Gestion chaotique à la centrale nucléaire de Chinon : EDF enfin sanctionnée par la justice !**

6 décembre 2016

Gestion chaotique à la centrale nucléaire de Chinon : EDF enfin sanctionnée par la justice !

Communiqué commun du Réseau "Sortir du nucléaire" et du groupe local Sortir du nucléaire Touraine

Le Tribunal de police de Tours vient enfin de condamner EDF pour sa gestion chaotique de la sûreté à la centrale nucléaire de Chinon (Indre-et-Loire), suite à une plainte déposée en avril 2014 par le Réseau "Sortir du nucléaire". Les trois infractions retenues ne constituent que la partie émergée de l'iceberg des nombreuses aberrations observées sur ce site, qui mettent en danger riverains et travailleurs.

EDF et le directeur de la centrale de Chinon condamnés pour trois infractions

EDF et le directeur de la centrale ont été condamnés à payer respectivement 7000€ et 2750€ d'amende pour trois infractions.

Ils ont d'abord été reconnus coupables de la mauvaise gestion des substances chimiques destinés à l'entretien des installations. En effet, les acides et les bases, produits pourtant incompatibles dont le mélange peut déclencher de violentes réactions, étaient rangés dans la même armoire, au mépris des règles de sécurité les plus élémentaires ! Cette négligence est d'autant plus inquiétante que la gestion du local concerné est sous-traitée à un prestataire extérieur.

Le tribunal a également sanctionné l'absence de traçabilité de certaines opérations de maintenance, les contrôles systématiques étant remplacés au dernier moment par de simples sondages sans que ce changement ne soit formalisé.

Enfin, EDF et le directeur ont été sanctionnés pour une importante fuite de bore (produit destiné à freiner les réactions nucléaires) sur une canalisation. Alors que la réglementation européenne

considère cette substance comme « *hautement préoccupante en raison de ses caractéristiques reprotoxiques* » (susceptible de nuire à la fertilité et à la fécondité), l'avocat d'EDF avait osé effectuer un parallèle avec une simple trace de calcaire !

Des infractions révélatrices d'une mauvaise gestion généralisée

Les trois infractions retenues par le tribunal ne constituent qu'une petite partie des faits évoqués dans un rapport publié fin 2013 par l'Autorité de sûreté nucléaire, suite à une série d'inspections effectuées sur le réacteur B1, arrêté pour travaux de maintenance.

Dalle en béton menaçant de s'effondrer, travailleurs ballotés d'un chantier à l'autre sans recevoir les informations requises sur les risques, inondations internes chroniques, refus d'accorder des équipements de protection contre les radiations... Au total, le Réseau "Sortir du nucléaire", qui avait déposé plainte en avril 2014, avait recensé dans ce rapport une quinzaine d'infractions à la réglementation des installations nucléaires et au droit du travail ([voir liste plus détaillée](#))

Le Réseau "Sortir du nucléaire" et le groupe local Sortir du nucléaire Touraine espèrent que cette condamnation attirera l'attention sur la menace constante que la centrale fait peser sur les riverains et les travailleurs. C'est à juste titre que Chinon, placée en surveillance renforcée pendant cinq ans, demeure en « surveillance particulière spécifique ». Les inquiétudes des associations restent fondées, comme en attestent des défauts persistants dans le suivi des travaux de maintenance [1] et la contamination récente d'un sous-traitant [2].

Dans ces conditions, la prolongation de la durée de fonctionnement de la centrale engagée par EDF est particulièrement inacceptable. Aux dysfonctionnements résultant d'une conduite chaotique des travaux, va s'ajouter le vieillissement des équipements. Certains, déjà obsolètes, ne sont pas remplacés [3] ; d'autres, comme les cuves des réacteurs, ne sont ni remplaçables ni réparables.

Plutôt que d'engloutir des milliards dans le rafistolage des réacteurs, la sagesse exigerait de fermer au plus vite cette centrale vieillissante.

Pour en savoir plus :

- Consulter le [rapport d'inspection de l'Autorité de sûreté nucléaire](#)
- Voir le dossier juridique : <https://www.sortirdunucleaire.org/Chinon-inspections>
- Lire notre article : [Centrale nucléaire de Chinon : une visite décennale sous haute tension](#)

Notes

[1] Comme le rappellent des lettres d'inspection datées de 2015 et 2016, « *...les inspecteurs ont constaté un certain relâchement concernant la qualité des dossiers d'interventions présentés (analyses de risques non homogènes sur des chantiers identiques, dossiers de suivi d'intervention incomplètement renseignés, régimes de travail radiologiques incomplet...)* » (lettre du 30 juillet 2015) ; « *la gestion des dossiers de suivi d'intervention doit être plus rigoureuse* » (lettre du 4 juillet 2016)

[2] Voir sur le site de l'ASN :

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controler/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Contamination-corporelle-externe3>

[3] Faits cités dans un article du Figaro

<https://premium.lefigaro.fr/actualite-france/2015/10/08/01016-20151008ARTFIG00232-la-surete-de-la-centrale-nucleaire-de-chinon-en-question.php>